



## **Interpellation du groupe Les Verts concernant le meeting aérien qui s'est déroulé à Môtiers au mois de septembre**

*« Antoine de St-Exupéry, célèbre écrivain, poète, reporter, mais aussi aviateur, est mort en 1944 au large des côtes marseillaises alors qu'il était en reconnaissance des lieux pour préparer le débarquement en Provence. Ce Petit Prince laisse un grand vide... et nous lui sommes reconnaissant-e-s d'être libres comme l'air aujourd'hui !*

*Mais revenons à nos moutons. C'est en observant le vol des oiseaux que Léonard de Vinci a imaginé les prémices du premier avion. Tout d'abord utilisé pour transporter les mots doux à travers les continents, l'avion est devenu une redoutable arme militaire. La Seconde guerre mondiale terminée, l'avion s'est démocratisé pour offrir à tout-e en chacun la possibilité de voyager sans limites, mais jusqu'à quand ?*

*Le débat du jour n'est pas vraiment là, quoique, puisqu'il concerne les avions « voltigeurs ». Oui, ceux-là même qui ont récemment envahi les cieux sereins de notre contrée sans crier gare. Ils ne transportaient pas de passagers pour des destinations lointaines ou de rêve, ils ne nous défendaient pas non plus contre un ennemi potentiel, non, bien au contraire. Avec un seul pilote à bord et tels des feuilles mortes, ils tournoyaient toute la journée sous notre nez en faisant trembler les fenêtres et en faisant vrombir leur moteur pendant près d'une semaine. Il n'y a pas à dire, l'effet de surprise a été garanti, car peu de gens semblaient être au courant d'une quelconque manifestation du genre. L'intrigue passée et après quelques jours de brouhaha intempestif, certain-e-s habitant-e-s se sont finalement résigné-e-s à partir sous d'autres horizons plus calmes. Bref, ces « prouesses » aériennes improvisées ont interloqué beaucoup de nos citoyennes et citoyens et en ont agacé tout au autant.*

*Vu les enjeux actuels ne serait-ce qu'en terme de climat ou de pollution, ces démonstrations futiles sont en total décalage avec les différentes démarches entreprises pour protéger notre planète. Elles n'ont absolument pas leur place dans notre commune estampillée « qualités naturelles ». Pire encore, elles sont sources de nuisances importantes et n'amènent aucune plus-value pour le Val-de-Travers.*

*Le Conseil communal peut-il nous décrire les circonstances dans lesquelles ces démonstrations aériennes ont été autorisées et de quelle marge de manœuvre il dispose dans ce domaine ? Nous l'en remercions d'avance. »*

M. Benoît Simon-Vermot (cc) y a répondu en ces termes : « Le Conseil communal remercie le groupe des Verts pour cette interpellation qui lui permet de faire le point sur une manifestation qui en a agacé certains mais qui en a aussi ravi d'autres.

*Tout d'abord, nous pouvons comprendre l'étonnement de la population concernant les derniers championnats suisses de voltige aérienne car la communication de la part de l'organisateur local et de la Swiss National Aerobatic (SAA) a été pour le moins lacunaire, pour ne pas dire inexistante.*

*Une information préalable de l'Aéro-Club du Val-de-Travers (ACVT) à l'adresse des Vallonniers aurait été appréciée et aurait permis de lever le voile sur cet événement visible et audible loin à la ronde.*

*Comme dans de nombreux domaines, la Commune n'est pas toute-puissante et c'est notamment le cas dans le domaine aérien qui est régi par le droit fédéral, européen et international. Si l'article 7 de l'ordonnance du DETEC concernant les règles de l'air applicables aux aéronefs, du 20 mai 2015, indique bien qu'il est interdit de causer avec un aéronef davantage de bruit que celui résultant d'un comportement respectueux et d'un emploi approprié, les vols d'acrobatie sont toutefois autorisés par l'organe compétent du contrôle de la circulation aérienne si la sécurité aérienne n'est pas compromise.*

*De plus, si les vols d'acrobatie sont interdits au-dessus des zones à forte densité des agglomérations, ainsi que de nuit, ceux effectués durant les derniers championnats suisses ont eu lieu de jour, aux heures de bureau et principalement au-dessus du terrain d'aviation et un peu au-dessus de notre commune, que nous ne pouvons dignement pas considérer comme une mégapole surpeuplée.*

*Comme vous pouvez le constater, la Commune n'avait pas réellement les coudées franches pour intervenir et interdire cet événement relativement exceptionnel, la dernière édition ayant eu lieu en 2014. Une gesticulation du Conseil communal dans ce domaine aurait plutôt été contreproductive et potentiellement illégale.*

*Concernant la plus-value, nous pouvons vous informer que les participants au concours ainsi que les membres du jury et les officiels (une quarantaine de personnes en tout) sont restés une semaine sur place, dans les chambres d'hôtes ou d'hôtel de Val-de-Travers. Ils ont consommé ici et ont découvert notre belle région. Finalement, l'aéroclub a travaillé avec des entreprises de la région pour le ravitaillement quotidien de ces as des airs.*

*En résumé, la marge de manœuvre de la Commune dans le domaine aérien est restreinte, voire nulle. Les championnats suisses 2021 n'auraient donc pas pu être simplement interdits pour protéger les habitants de possibles nuisances sonores.*

*En guise de conclusion, permettez-nous de citer le groupement des responsables cantonaux de protection contre le bruit que nous ne pouvons certainement pas accuser d'être des défenseurs du bruit à outrance : « La perception des émissions sonores des vols acrobatiques perçues comme dérangeantes est une question de subjectivité. Les mesures montrent qu'un avion acrobatique au-dessus de l'altitude minimale de vol de 500 mètres est plus silencieux que n'importe quel cyclomoteur. Cependant, le bruit des avions de voltige atterrit dans les oreilles de pans entiers de la population et peut être perçu comme gênant et injustifié. Comme pour le bruit des autres activités de loisirs, la considération et la tolérance sont de rigueur. ». »*